

Synthèse du Conseil Municipal du 6 avril 2023

• Vote du compte financier unique :

La Commune expérimente ce qui pourrait être le fonctionnement de demain, le compte financier unique « CFU » : ce compte regroupe le compte de gestion « CDG » (compte du comptable public) et le compte administratif « CA » (compte de l'ordonnateur Maire). Ces comptes financiers ont été présentés au conseil tel que ci-dessous :

BUDGET	Affectation	Résultat de clôture au 31/12/2021	Résultat de l'année 2022	Résultat de clôture au 31/12/2022
COMMUNE	Investissement	197 179,09	-24 572,56	172 606,53
	Fonctionnement	188 772,10	319 566,54	348 278,34
Total		385 951,19	294 993,98	520 884,87
LOTISSEMENT CLOS DE LA VERGNAIE	Investissement	0	0	0
	Fonctionnement	-40 924,34	40 924,34	0
Total		-40 924,34	40 924,34	0
LOTISSEMENT CENTRE BOURG BRELANDIÈRE	Investissement	-226 762,23	168 756,78	-58 005,45
	Fonctionnement	-104 180,62	313 379,94	209 199,32
Total		-330 942,85	482 136,72	151 193,87
POLE COMMERCIAL	Investissement	-87 511,17	101 305,93	13 794,76
	Fonctionnement	0,25	-14 368,55	-14 368,30
Total		-87 510,92	86 937,38	-573,54
TOTAL		-73 426,92	864 068,08	671 505,20

Ces comptes ont été arrêtés et votés à l'unanimité.

• Affectation des résultats 2022 :

Le résultat de l'année 2022 pour chaque budget des sections de fonctionnement et d'investissement doit être repris et affecté au budget 2023.

Budget principal commune :

Section d'investissement : + 172 606,53 € repris en section d'investissement pour 172 606,53 €

Section de fonctionnement : + 348 278,34 € repris en section de fonctionnement pour 348 278,34 € et section d'investissement pour 340 000 €

Budget Lotissement Clos de la Vergnaie :

Section d'investissement : 0 €

Section de fonctionnement : 0 €

Budget Lotissement Centre Bourg et Brelandière :

Section d'investissement : - 58 005,45 € repris en section d'investissement pour 58 005,45 € en dépenses

Section de fonctionnement : + 209 199,32 € repris en section de fonctionnement pour 209 199,32 € en recettes

Budget Pôle commercial avec logements :

Section d'investissement : + 13 794,76 € repris en section d'investissement en recettes pour 13 794,76 €

Section de fonctionnement : - 14 368,30 € repris en section de fonctionnement en dépenses pour 14 368,30 €

• Vote des subventions aux associations :

Le conseil municipal a voté les subventions aux associations suivant le tableau ci-après.

ASSOCIATION OU ORGANISME	SUBVENTION 2023 en €
SPORTS - LOISIRS - CULTURE	
FCSSM (football)	2 703
A.A.S.H. Basket	1 220
Pêcheurs de la Noue	250
ACCA (piégeage et régulation des nuisibles pour la protection des cultures, chasse)	1 300
Les Amis de Planète Lecture (Bibliothèque)	650
Comité de jumelage Klettgau	150
Les Hil'Harengs fumés	530
Graines d'artistes	130
USEP	70
Office Intercommunal des Sports	410
Animation sportive départementale	1 680
Amicale Laique	300
SOCIAL ET SANTÉ	
ADMR	600
Amicale des Donneurs de Sang	90
SEMES	1 624
CCAS	10 216,40
Les roues de secours du Vignoble	150
EHPAD Gorges	200
DIVERS ET PARTICIPATIONS	
ADIL Loire-Atlantique	130
CAUE	96
Association des maires du Vignoble Nantais	25
Association des maires	630
Prévention routière	30

• Budgets primitifs 2023 :

Le vote des budgets est un moment incontournable de la vie municipale. Cette année, le vote concerne trois budgets : le budget principal (commune) et deux budgets annexes : lotissement Centre Bourg Brelandière et celui du Pôle commercial. Les budgets ont été votés suivant les tableaux ci-dessous.

BUDGET PRINCIPAL

LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 644 961,34 €	1 644 961,34 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 045 558,09 €	1 045 558,09 €

BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT ZONES CENTRE BOURG ET BRELANDIERE

LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 513 721 €	1 624 085,87 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 446 092,95 €	1 446 092,95 €

BUDGET ANNEXE POLE COMMERCIAL AVEC LOGEMENTS

LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	50 340,29 €	50 340,29 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	312 984,76 €	312 984,76 €

• **Vote du taux des taxes** : Le conseil municipal a voté le taux de nos taxes locales (les taxes foncières sur le bâti et le non bâti et la taxe d'habitation pour les résidences secondaires). Les taux de ces taxes ont été votés.

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,02% (taux 2022 33.55%)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 59,47% (taux 2022 53.77%)
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 18,66% (taux 2022 16.89%)

• **Tarifs des repas au restaurant scolaire :**

La commission finance a présenté sa prospective sur le coût du restaurant scolaire, compte tenu de l'inflation le reste à charge pour la commune augmente fortement, les finances communales ne permettent pas de prendre entièrement cette augmentation. Le conseil municipal a voté les tarifs comme ci-dessous.

- Repas régulier : 4,40 €
- Repas enfant hors commune régulier : 5,20 €
- Repas occasionnel : 4,75 €
- Repas enfant hors commune occasionnel : 5,40 €
- Repas adultes : 7,50 €
- Repas adulte occasionnel : 8,55 €

• **Participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée :**

Afin d'assurer le versement de la participation allouée à l'école privée par l'intermédiaire de l'OGEC, la commune doit définir le coût de revient d'un élève de l'école publique afin de verser un montant identique à l'OGEC. Les comptes de la commune font apparaître les montants ci-dessous.

Le coût de fonctionnement d'un élève de maternelle de l'école Simone Veil est de **1 418,25 €** pour l'année scolaire 2022.

Le coût de fonctionnement d'un élève d'élémentaire de l'école Simone Veil est de **405,09 €** pour l'année scolaire 2022.

Les coûts de fonctionnement intègrent les différentes dépenses dont les fournitures scolaires.

Il est proposé au conseil municipal d'accorder :

- Une participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée à hauteur de 1 418,25 € par enfants scolarisés en maternelle pour l'année scolaire 2023 (budget prévisionnel de 63 821,25 € pour 45 enfants)
- Une participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée à hauteur de 405,09 € pour les enfants scolarisés en élémentaire pour l'année scolaire 2023 (budget prévisionnel de 38 078,46 € pour 94 enfants)

• **Accès des Communes aux déchetteries CSMA :** L'accès aux déchetteries a été revu pour les particuliers, de la même manière, cette réflexion est menée concernant les services techniques Communaux. Dans l'attente de la rédaction d'une convention fixant les modalités, une convention provisoire doit être approuvée par les Conseils municipaux afin de leur conserver l'accès aux déchetteries jusqu'au 31/12/2023.

Retrouver sur <https://www.sainthilairedeclisson.fr> l'intégralité du Procès-Verbal du Conseil Municipal en rubrique « Ma Commune » / « Extraits du registre de Délibérations du Conseil Municipal et Procès-verbaux », ainsi que le flash en rubrique « Ma Commune » / « Communication aux administrés »

(site sécurisé)



Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 4 mai 2023

(pour les prochaines communications dans le Flash,
merci de nous adresser vos articles **au plus tard le 10 mai 2023**)



Informations communales



Monsieur Gérard BERTET, hilairois artiste et collectionneur, a récemment fait don à la commune d'une de ses splendides maquettes de bateaux.

Cette maquette de bateau militaire (croiseur), le «Georges Leygues» dont toutes les pièces ont été entièrement faites à la main (pas en kit !), est une réplique exacte de son original.

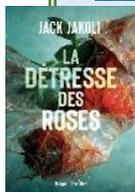
Vous pouvez dès à présent admirer ce chef d'œuvre de précision et de patience, dans le hall de la mairie.

Une cérémonie pour officialiser ce don fait par Monsieur Gérard BERTET, aura lieu courant mai.

Informations communales

LA BIBLIOTHEQUE

Parmi les dernières nouveautés, la bibliothèque a sélectionné 3 ouvrages. Retrouvez ces nouveautés et de nombreuses autres sur le site internet ou présentez-vous directement à la bibliothèque aux heures d'ouverture. Site : <https://bibliotheque.sainthilairedeclisson.fr/>



- La détresse des roses / Jack Jakoli : Hugo thriller, 2023.

Genre : Policier/ Adulte

- Jean-Poil et Poiss-Kaï / Anne Bailly : Kaléidoscope, 2023.

Genre : Album / Jeunesse



- La bibliothécaire d'Auschwitz / Auteur Salva Rubio : Illustrateur Loreto Aroca López :

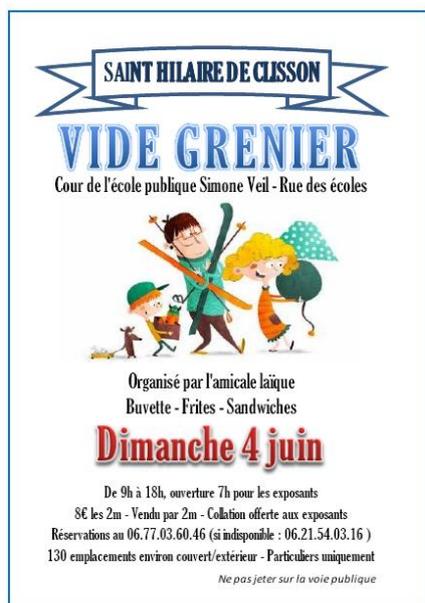
Genre : Bande dessinée / Adulte

Horaires : mercredi 10h/12h et 16h/18h - Jeudi 16h/18h - Dimanche 10h30/12h



Association Hilairoise

Activité Hilairoise



SAINTE HILAIRE DE CLISSON
VIDE GRENIER
Cour de l'école publique Simone Veil - Rue des écoles

Organisé par l'amicale laïque
Buvette - Frites - Sandwiches

Dimanche 4 juin

De 9h à 18h, ouverture 7h pour les exposants
8€ les 2m - Vendu par 2m - Collation offerte aux exposants
Réservations au 06.77.03.60.46 (si indisponible : 06.21.54.03.16)
130 emplacements environ couvert/extérieur - Particuliers uniquement
Ne pas jeter sur la voie publique



Chloé Schmitt
Conseillère et Distributrice Indépendante Forever Living

Envie de retrouver forme et énergie au quotidien ?
Et pourquoi pas devenir Ambassadeur ...

- * Cosmétiques et produits naturels à venir tester (sans obligation d'achat)
- * Nombreuses vertus et bienfaits de l'Aloe Vera
- * Accompagnement et conseils personnalisés
- * Possibilité de générer un revenu complémentaire...

Je vous propose de venir découvrir toutes les vertus de l'aloë vera sous forme d'atelier. A très vite !

21 rue de la Vendée, 44190 St Hilaire de Clisson
06 27 64 92 06
aloeveraquotidien@gmail.com
Aloe Vera Mon Quotidien
Aloe Vera Mon Quotidien



Informations communautaires

Actualités de l'Agglo :

Sur St Hilaire de Clisson, les bacs jaunes vont pouvoir être présentés à partir du mercredi 9 mai pour la zone bleue, et du jeudi 11 mai pour la zone rouge.

Placez-y tous les emballages autorisés en vrac, bien vidés, et non emboîtés.

Les zones sont réparties selon un plan distribué en même temps que le calendrier des nouvelles collectes dans tous les foyers. Si vous ne l'avez pas reçu, vous pouvez venir le récupérer en mairie.



Bienvenue aux nouveaux petits Hilairois

liste non exhaustive - publiée en accord avec les familles

Gaspard RIVIERE né le 13 mars 2023



Une erreur de prénom s'est glissée sur le Flash de mars 2023 : il s'agit de **Joshua BONIN** et non de Joris, né le 6 février 2023.